

**Circuits éducatifs :**

*Les règles générales des imposés sont intégralement applicables aux circuits éducatifs.*

**Quand, ou et comment appliquer les pénalités :**

C'est une déduction du jury A. Le jury B est informé par le responsable à l'engin de la décision.

Les pénalités se soustraient à la somme du jury A et du jury B : note finale = Note A + Note B - Pénalités.

Pour expliquer clairement à l'entraîneur et au gym ce qui n'a pas été pris en compte dans sa note, la pénalité doit apparaître clairement dans la case pénalité et non dans le calcul du jury B.

Nom	Note A	Juge 1	Juge 2	Juge 3	Note B	Pénalités	Note finale
Jean-Claude	1,30	9.30	9.40	9.50	9.40	2.50	8,20
Jean-René	2,70	9.10	9.10	9.10	9.10	1.00	10.80

**Principe généraux de cotation :**

Le gymnaste doit présenter complètement le niveau choisi. Un élément ne peut pas être recommencé.

**1- Les éléments non présentés :**

Lorsqu'un élément n'est pas présenté, une déduction de 2,50 point s'applique.

**Exemple :**

Fixe : CE bis : à la place de secteur 1 : s'établir à l'appui par renversement en arrière, jambes tendues et serrées, le gym effectue sauter à l'appui facial abdominal. L'élément n'est pas présenté, le jury A applique une déduction de 2,50 point...

Barres : CE bis, le gymnaste oublie un balancé avant et un balancé arrière : L'élément n'est pas présenté, Le jury A applique une déduction de 2,50 point...

**2- Les éléments tentés mais non reconnus :**

Lorsqu'un élément n'est pas reconnu, une déduction de 1,00 point est appliquée.

**Exemple :**

Barres CE bis : l'équerre n'est pas tenue deux secondes : Le jury A pénalise de 1,00 point, le jury B pénalise de 0.5 point

**3- Les options :****Les options qui s'ajoutent au mouvement de base :**

L'option est reconnue, on ajoute la valeur : 0,30 si c'est la première option, 0,70 si c'est la seconde.

Si l'option n'est pas reconnue, on n'ajoute pas la valeur de l'option ( le jury B pénalise en plus éventuellement des fautes de tenues, etc...)

**Exemple :**

SOL : CE : La planche n'est pas tenue : Le jury A n'applique pas les 0.30 point ou 0.70 point si c'est la deuxième option : le jury B pénalise en plus 0.5 points pour temps.

SOL : CE bis : l'option rondade est présentée sans le sursaut, le jury A n'applique pas les 0.30 point ou 0.70 point si c'est la deuxième option.

**Les options qui remplacent un élément de base :**

L'option est reconnue, on ajoute la valeur : 0,30 si c'est la première option, 0,70 si c'est la seconde.

Si l'option n'est pas reconnue, on n'ajoute pas la valeur de l'option ( le jury B pénalise en plus éventuellement des fautes de tenues, etc...) + comme le gym n'a pas présenté l'option de base on pénalise de 1.00 point : le gym a présenté un mouvement qui n'est pas reconnu.

**Exemple :**

BARRES : CE : le gymnaste tiens l'équerre, et sort devant à la place de derrière. L'option n'est pas reconnue, mais le gymnaste n'a pas réalisé l'élément de base : Le jury A ne prend pas en compte l'option et pénalise en plus -1.00 point pour non reconnaissance.

FIXE : CE Bis : Le gym effectue une oscillation semi-renversée mais non reconnue par le jury A ( amplitude, ou manque de fermeture) : Le jury A ne prend pas en compte l'option et pénalise en plus -1.00 point pour non reconnaissance. Le jury B pénalise les fautes de tenue.

*Les règles générales des libres sont intégralement applicables à la Division Régionale.*

**1- Sol :**

Pour être reconnus, les éléments de maintien doivent tenir au moins 1 seconde.

**2- Table de saut :**

Voir page 2/7 ; malgré la figurine : Pas d'aménagement possible pour les sauts. Trampoline non autorisé.

Si utilisation du trampoline : saut nul.

Note jury A : 0 ; note jury B : 0

**3- Barres Parallèles :**

L'équerre jambe serrée a une valeur B, l'équerre jambe écartées (jambes à l'extérieur des bras) a une valeur C

**4- Fixe :**

la contre -volée (élément sous l'horizontal ou à l'horizontal) doit être effectuée avec changement alternatif des mains.

Un fouetté jambes tendues et serrées avant la traction renversement est autorisé.

Le double élan en entrée est autorisée sans pénalité pour élan intermédiaire.

Philippe DILLMANN

Responsable des juges GAM LORRAINE